AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-75 28 4

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERÉ, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 29

11 Avril 1975

ABONNEMENTS

Nous demandons instamment à nos abonnés de nous signaler très rapidement leurs changements d'adresse éventuels, de nombreux bulletins nous faisant retour faute de dette précaution.

Dés difficultés technique ne nous ayant pas encore permis d'arrèter le service des abonnements non renouvelés, nous mettons en garde tous nos abonnés qui seraient dans ce cas : Le bulletin N° 30 sera le dernier qu'ils recevront au titre de 1974.

Renouvellements de traitements -

Les pluies et neiges du 2 au 6 Avril ont entrainé les pesticides avant le 2 à l'est d'une ligne :

Coligny - Chatillon sur Chalaronne - Trévoux - Lozanne - St Symphorien sur Coise - Rive de Gier - Chavanay - Jarcieu - St Vallier - Alboussière - Le Cheylard - Ste Eulalie - St Michel de Boulogne - Montélimar.

A l'est de cette ligne, les traitements suivants devront être renouvelés :

- TAVELURE du POIRIER
- TAVELURE du POMMIER, dans les régions déjà citées dans le précédent bulletin
- OIDIUMS sur pommier et cassissier.

Traitements pouvant encore être appliqués dans les conditions indiqués par les précédents bulletins :

- EXCORIOSE de la Vigne
- VERS GRIS et BOARME sur vigne
- XYLEBORE
- MELIGETHE
- CECIDOMYIE de la LAVANDE, dans les situations non concernées par les bulletins 25, 26 et 27.

Extension de traitement :

- TAVELURE DU POMMIER - Dans les régions non concernées par le précédent bulletin, le 1er traitement sera appliqué à l'apparition du stade D2 (dégagement des boutons floraux).

CLIMATOLOGIE

Des saisons sans contrastes -

Comme le présumait le bulletin du 14 Mars, la moyenne mensuelle des températures maximales quotidienne de Mars 1975 se situe encore, avec 9°47 à Lyon Bron, dans la même tranche de 2 degrés que celles des 5 mois précédents. Les moyennes générales des 6 mois consécutifs se localisent dans une fourchette de moins de 3 degrés (de 5°02 en Février à 7°74 en Octobre et Novembre), ce qui est un cas unique dans notre région depuis au moins 2 siècles.

L'ingénieur d'Agronomie chargé
des Avertissements Agricoles

P. LATARD.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription

A. PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P208

2 - Lutte chimique

- Avec des fongicides de contact :
  - Zinèbe (200 g de M.A/hl),
  - Manèbe (160 g de M.A/hl),
  - Mancozèbe (160 g de M.A/hl).

Ces produits sont uniquement préventifs et se révèlent quelquefois insuffisants pour éviter la maladie.

- Avec des fongicides systémiques :
  - Triforine à 30 g de M.A/hl (Funginex),
  - Oxycarboxine à 30 g de M.A/hl (Plantvax).

Ces deux matières actives peuvent être utilisées en traitement préventif mais aussi sur un début d'attaque en traitement <u>curatif.</u>

Les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles,

A. DROUHARD

G. CONCÉ - S. LAFON

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE"

P. COUTURIER

"CHOISISSEZ ET DOSEZ"

Cette brochure de 40 pages a été rédigée par des représentants :

- du Conseil International de la Chasse,
- du Service de la Protection des Végétaux,
- du Laboratoire des Petits Vertébrés de l'I.N.R.A.,
- de la Chambre Syndicale de la Phytopharmacie et de la Protection des plantes,
- de l'Office National de la Chasse.

Le groupe de travail ainsi constitué a cherché à limiter les risques que l'application des pesticides peut faire courir au gibier.

Cette plaquette permet donc de connaître, par cultures, les produits pouvant être employés ainsi que leur action sur le gibier.

Nous tenons gratuitement cette publication à votre disposition. Pour la recevoir, il suffit de nous faire parvenir une enveloppe à votre adresse ; format 23 x 16,5 cm et, affranchie à 1,15 F.

P209